### L'REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT Arrondissement de Béziers

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS

## **SEANCE DU 06 JUILLET 2023**

N° 125/2023/3.5.3 Date convocation : 30/06/2023		L'an deux mille vingt- trois et le six juillet à 18 h,
		Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.
Présents :		Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI, ROUX, SINIBALDI, TUCA MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, GUILLEMET, LAMIEL, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBALDI
Absents - Excusés	s:	
Procurations:		M DUFILS à Mme BERLOU, M MARTIN à M SENAL
Elus en exercice : Présents : Absents : Procurations : Votants :	26 24 0 2 <b>26</b>	Objet : Convention d'occupation du domaine privé communal au profit du Moto-Club MX Cazouls pour l'exercice de l'activité de motocross – Actualisation suite à acquisition de la parcelle A 488
		Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC

**VU** la délibération n°157/2017/3.6.1 du 28 septembre 2017, concernant la convention d'occupation du domaine privé communal au profit du moto-club MX Cazouls,

CONSIDERANT l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée section A n°488 d'une superficie de 2 120m² par la Commune.

**CONSIDERANT** que la Commune de Cazouls-Lès-Béziers est déjà propriétaire des parcelles cadastrées section A n°450, 451, 452, 454, 455, 456, 458, 459, 485, 486, 487, 489, 502, 503, 506, 507, 522, mises à disposition de l'association sportive par la convention d'occupation du domaine privé communal en date du 2 décembre 2022,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser la convention d'occupation du domaine privé communal permettant au Moto-Club MX Cazouls d'être assuré de pouvoir pratiquer l'activité pour laquelle il a reçu le renouvellement de l'homologation,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 26 voix pour,

- APPROUVE l'actualisation de la convention portant occupation du domaine privé communal au profit du Moto Club MX Cazouls pour l'exercice de l'activité de Moto-Cross, suite à l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée section A n°488, d'une superficie de 2 120m², appartenant aux consorts RIGAIL.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

#### Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret N° 83, 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65,25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 07/07/2023.





REÇU EN PREFECTURE 1e 87/87/2823 Application agréée E-legalite.com

Signé électroniquement par: Philippe VIDAL Le 07/07/2023 à 17:39

99\_SE-034-213400690-20230707-DEL\_125\_202